



URPS
Chirurgiens-Dentistes
Hauts-de-France

Rapport
d'activité
2020

Rapport d'activité 2020

Sommaire

1 · L'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France : fonctionnement

a · Rappel des missions	5
b · Les instances	5
c · Ressources humaines	6
d · Indicateurs d'activité globale	6
e · Bilan budgétaire	6
f · Origine des ressources	6
g · Déménagement	6

2 · Projets internes

a · Formations et sensibilisations proposées	7
• AFGSU – Attestation de Formation aux Gestes et aux Soins d'Urgence, niveau 2	7
• Tabac et chirurgie dentaire	7
• Troubles de l'oralité alimentaire	8
b · Étude sur le recours aux soins	9
c · Article 51 – Projet de mise en place d'un service de régulation des urgences dentaires	9

3 · Communication

a · Site internet	10
b · Bulletin d'information	10
c · Plaquette	10
d · Page Facebook	10

4 · Participation aux assemblées générales et commissions d'organismes extérieurs

10

5 · Projets inter-URPS

a · Prise en charge des personnes en situation de handicap	11
b · Université d'été francophone en santé publique	11
c · Addictions	11
d · Violences faites aux femmes	11
e · Violences faites aux soignants	12
f · Lutte contre l'antibiorésistance	12
g · Parcours santé des aidants	13
h · Éducation thérapeutique du patient	13
i · Exercice coordonné et accompagnement des CPTS	13
j · Ostéoporose	13
k · Relocalisation de la production des EPI	13

6 · Participations à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé – lien avec l'ARS

a · Rencontre avec le nouveau DG de l'ARS	14
b · CODAMUPS-TS	14
c · Conseils Territoriaux de Santé (CTS)	14
d · E-santé	14
e · Participation à la réflexion sur les soins bucco-dentaires	15

7 · Lien avec les universités

a · Participation au jury pour les CESP (Contrats d'Engagement de Service Public)	15
b · Présentation de l'URPS aux étudiants de T1 de la faculté dentaire de Lille	15

8 · Participation à la gestion de la crise sanitaire

a · Historique des démarches : bilan des actions menées pendant la crise COVID-19	16
• Mise en place d'une alerte sanitaire par mail	18
• Courriers	18
• Conférences téléphoniques avec les CDO et le CRO	18
• Conférences inter-URPS et ARS	18
• Collecte d'EPI	18
• Achat d'EPI pour le service de garde déployé dans les Hauts-de-France	18
• Décision et achat de 100 000 masques FFP2 pour aider la reprise des cabinets dentaires au sortir du confinement de mars	18
• Modalité et distribution des masques FFP2	19
• Relai d'informations et recommandations	19
• Réunion de concertation vaccination	19

Annexes

Annexe 1 · Bilan budgétaire	20
Annexe 2 · Flyer Tabac et chirurgie dentaire (exemple)	21
Annexe 3 · Questionnaire de satisfaction - Troubles de l'oralité alimentaire	22
Annexe 4 · Résultats du questionnaire de satisfaction - Troubles de l'oralité alimentaire	22
Annexe 5 · Présentation du module pour l'Université d'été de Besançon	23

Introduction

Marquée par la crise sanitaire, 2020 aura été une année particulièrement singulière. Toutefois celle-ci aura permis de souligner l'importance de la coordination interprofessionnelle, la nécessité d'échanges réguliers avec l'ARS, et également de conforter le rôle des professionnels de santé libéraux dans un environnement plus global de santé publique.

L'activité de l'URPS des Chirurgiens-Dentistes s'en est trouvé impactée : l'URPS s'est fortement impliquée dans la gestion de crise, et de nombreux projets ont été contraints d'être reportés.

1 L'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France : fonctionnement

a Rappel des missions

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) ont été créées par la loi Hôpital Patients Santé Territoire (Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires) et le décret n°2010-585 du 2 juin 2010.

Associations loi 1901, les URPS représentent la composante libérale de chaque profession de santé au niveau régional. Les URPS sont au nombre de 10 par région : médecins libéraux, chirurgiens-dentistes, pharmaciens d'officines, biologistes responsables, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, et orthoptistes.

Les missions des URPS sont fixées par l'article R4031-2 du Code de la Santé Publique.

La principale mission des URPS est de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional.

Concrètement, les URPS participent notamment :

- à la préparation et à la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) ;
- à l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) ;
- à l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- à la mise en œuvre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4 ;
- au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- à la mise en œuvre du Développement Professionnel Continu (DPC).
- elles peuvent procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter-régimes de l'assurance maladie en rapport avec leurs missions.

b Les instances

Les membres des unions régionales sont élus par les professionnels de santé exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel, dans la région où ils exercent à titre principal (article R.4031-14 du Code de la Santé Publique), et ce pour 5 ans.

Les dernières élections ont été organisées en décembre 2015. L'assemblée générale, qui se réunit deux fois par an (en juin et décembre), est composée de 15 membres élus :

Un bureau composé de 6 membres :

- président : Dr Thomas BALBI, (Sainghin-en-Weppes, 59) ;
- vice-président : Dr Hervé BAEELDE, (Villeneuve-d'Ascq, 59) ;
- trésorière : Dr Marie BISERTE, (Linselles, 59) ;
- trésorière-adjointe : Dr Lisa TRUONG, (Valenciennes, 59) ;
- secrétaire général : Dr Jean-Paul COPPI, (Grandvilliers, 60) ;
- secrétaire-adjoint : Dr François TOULET, (Condé-sur-l'Escaut, 59).

En 2020, le bureau s'est réuni 6 fois.

Les autres membres de l'assemblée générale sont :

- Dr Marianne CORDET-DRON (Lens, 62) ;
- Dr Jacques DRANCOURT (Oye-Plage, 62) remplacé par le Dr Benoît CALOONE (Wasquehal, 59), à partir du 1^{er} octobre 2020 suite à son départ en retraite ;
- Dr Jean-Pierre HERLEM (Bouchain, 59) ;
- Dr Christophe LEMAN (Saint-Quentin, 02) ;
- Dr Philippe LEVEL (Poix-de-Picardie, 80) ;
- Dr Nicolas SCHMITTER (Beauvais, 60) ;
- Dr Régis MERESSE (Anzin, 59) ;
- Dr Maud SILBERBERG (Verberie, 60) ;
- Dr Peggy SZPAK (Lapugnoy, 62).

En 2020, l'assemblée générale s'est réunie 2 fois (le 23 septembre et le 16 décembre) et a été sollicitée exceptionnellement, par voie numérique, le 17 avril, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire du COVID-19.

c Ressources humaines

L'URPS des chirurgiens-dentistes est également constituée d'une équipe de deux salariées :

- M^{me} Charlotte MOREELS, chargée de mission. Au vu du nombre grandissant de projets et en prévision de l'embauche d'une troisième personne courant 2021, M^{me} MOREELS est passée coordonnatrice le 1^{er} octobre 2020 ;
- M^{me} Sabrina PECHON, assistante polyvalente.

d Indicateurs d'activité globale

L'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France a participé en 2020 à un total de 78 réunions (hors réunion de crise COVID), regroupant les commissions de l'ARS, des comités de pilotage de projets internes à l'URPS ou projets inter-URPS, sur diverses thématiques (prévention, handicap, télémédecine...).

e Bilan budgétaire

Suite à la parution du décret n° 2017-886 du 9 mai 2017 modifiant les dispositions relatives aux Unions Régionales des Professionnels de Santé, l'URPS a déterminé la fraction du budget annuel dédiée à la mise en œuvre du programme d'activité pour l'année 2020. Ainsi, 72% du budget prévisionnel est dédié à la mise en œuvre du programme annuel. Pour mémoire, cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'union et ne peut pas être inférieure à 30% et supérieure à 80% du budget annuel de l'union.

 **Annexe n° 1 : Bilan budgétaire.**

f Origine des ressources

Les actions réalisées en 2020 par l'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France ont été financées :

- sur fonds propres (via la cotisation obligatoire versée par chaque chirurgien-dentiste libéral de la région) ;
- par les recettes provenant des inscriptions aux formations.

L'URPS a également bénéficié d'une subvention du FIR (Fonds d'Investissement Régional) de la part de l'ARS, à titre exceptionnel, dans le cadre de la crise sanitaire pour soutenir les praticiens. Des contrôles financiers internes (commission de contrôle) et externes (commissaire aux comptes) sont également assurés.

g Déménagement

Les équipes des URPS se développant de plus en plus, les locaux de la Maison des URPS, rue Royale à Lille sont devenus trop étroits. La SCI formée par 5 URPS (pharmacien, médecins, infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes) a recherché et aménagé de nouveaux locaux plus grands, permettant d'accueillir sans problème l'ensemble du personnel. C'est ainsi que le 2 mars 2020, la Maison des URPS a quitté ses locaux pour déménager au 11, square Dutilleul, à Lille.

Projets internes

a Formations et sensibilisations proposées

AFGSU – Attestation de Formation aux Gestes et aux Soins d'Urgence, niveau 2

Ces formations sont organisées en collaboration avec les CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences) et au sein des CESU des différents départements de la région : Amiens, Arras, Beauvais, Lille et Laon.

Le diplôme de l'AFGSU a une validité de 4 ans et doit être renouvelé avant la date anniversaire. La formation initiale se déroule sur 3 jours (21h) ; la formation de remise à niveau se déroule sur une journée (7h).



20 : nombres de praticiens et assistants dentaires formés

	Amiens	Arras	Beauvais	Laon	Lille
Remise à niveau	Faute de participants, aucune session n'a été organisée	1 session 7 CD	Session annulée à cause du contexte sanitaire	Session annulée à cause du contexte sanitaire	2 sessions 21 CD
Formation initiale	1 session : 7 CD - 2 AD	2 sessions : 15 CD - 2 AD	1 session : 10 CD - 2 AD	3 sessions : 20 CD - 6 AD	4 sessions : 34 CD - 15 AD
Total CD+AD	9	24	12	26	70

= 114 chirurgiens-dentistes et 27 assistants dentaires formés au cours de 14 sessions AFGS

CD : chirurgiens-dentistes - AD : assistants dentaires.

Plusieurs formations programmées entre mars et septembre ont été reportées en raison de la crise sanitaire. Un protocole a été mis en place au second semestre pour permettre la poursuite de cette activité. L'URPS est restée en constante relation avec les CESU tout au long de l'année.

Tabac et chirurgie dentaire

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé autorise les chirurgiens-dentistes à accompagner leurs patients au sevrage tabagique en leur prescrivant des traitements par substituts nicotiniques. Des actions sont financées par l'ARS et menées par l'association Hauts-de-France Addictions, dans le cadre de leur CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec l'Agence. Nous avons souhaité construire ensemble une formation spécifique, adaptée aux situations rencontrées par le chirurgien-dentiste. En raison de la crise sanitaire, certaines formations ont dû être reportées, et nous avons également dû adapter le contenu des formations (au départ, souhait d'utiliser les CO Testeurs et d'en prêter aux praticiens formés, mais il n'était plus possible de les utiliser en période de crise sanitaire).

Formations qui ont pu être maintenues en 2020

Secteurs prioritaires (définis par ARS)	Date	Nombre de participants
Secteur de Lens	12 mars après-midi et 10 septembre après-midi	6 participants
Secteurs de Saint-Quentin, Vervins, Béthune-Bruay, Cambrésis, Douaisis, Guise-Hirson, Haute-Somme, Lens-Hénin, Sambre-Avesnois et Valenciennois.	3 décembre après-midi	10 participants

Annexe n° 2 : flyer envoyé avec le courrier d'invitation.

2



Public cible

Cette formation est à destination des chirurgiens-dentistes (et de leurs assistant(e)s dentaires) exerçant dans un secteur dit prioritaires, établis par l'ARS.

Déroulement de la formation

Au départ, nous avions pensé à un format adapté au territoire en faisant le lien avec le CSAPA (Centres de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de proximité. Lors du J1, le contenu de formation était plutôt théorique alors que le J2 permettait d'aborder des cas concrets. Nous avions également prévu deux demi-journées le 15 octobre 2020 et le 3 décembre 2020 à Saint-Quentin. Faute de participants, nous avons dû annuler la journée du 15 octobre et adapter le contenu de la formation sur une demi-journée. La crise sanitaire nous a contraints à organiser la rencontre en visioconférence, nous n'avons pas pu faire le lien avec le CSAPA du territoire et les cas concrets n'ont pas pu être abordés faute de temps.

Diffusion d'outils lors de ces formations

Dans le cadre de la compétence accordée aux chirurgiens-dentistes par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé d'accompagner leurs patients au sevrage tabagique et de prescrire des traitements par substituts nicotiniques, l'URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France, en collaboration avec Hauts-de-France Addictions, a créé une pochette intitulée « *Chirurgie dentaire et sevrage tabagique* ». Cette dernière a pour objectif de sensibiliser les chirurgiens-dentistes à l'abord du fumeur en proposant un guide pour échanger et informer les patients au cours d'une consultation de chirurgie dentaire.

À l'intérieur de cette pochette, des fiches explicatives pour les chirurgiens-dentistes et des fiches repères pour les patients, s'appuyant sur des leviers propres aux besoins et aux envies des patients, en lien avec la santé orale. Un ordonnancier accompagné d'un guide de prescription y est joint. Cet outil est facilement utilisable pendant une consultation et permet d'amener le patient à réfléchir sur les bénéfices d'arrêt du tabac sur sa santé orale ou dans le cadre d'un acte de chirurgie dentaire. Les informations synthétiques sur la dépendance tabagique et ses traitements, permettent aux praticiens de réactualiser leurs connaissances. Ainsi, grâce aux fiches à destination des patients, les praticiens pourront renforcer leur discours sur les liens entre la consommation de tabac et la santé bucco-dentaire, ou encore les risques de la consommation de tabac lors d'une prise en charge dentaire. L'objectif de ces outils est également d'élaborer un discours commun et une coordination de tous les acteurs intervenant dans le parcours de vie du patient, chaque acteur disposant de leviers spécifiques à sa spécialité.

Cet outil adapté à la pratique dentaire, a pour objectif de soutenir la démarche proactive des chirurgiens-dentistes dans la réduction du tabagisme pour leur patientèle. Elle favorise ainsi l'ouverture d'un dialogue sur le tabagisme voire une démarche de sevrage ponctuel, partiel, complet au décours des soins dentaires.

Cette pochette est présentée et diffusée aux praticiens ayant réalisé la formation.

Évaluation

À l'issue de chacune des formations, un questionnaire de satisfaction a été diffusé. Les résultats de l'évaluation seront diffusés

Troubles de l'oralité alimentaire

Cette formation, organisée en partenariat avec l'URPS Orthophonistes, est à destination des chirurgiens-dentistes et des orthophonistes libéraux des Hauts-de-France et propose de favoriser la prise en charge du patient qui présente des troubles de l'oralité alimentaire.

Elle prend la forme de soirées de sensibilisation animées par un binôme chirurgien-dentiste / orthophoniste comprenant 1h de formation (sensibilisation), 1h de débat/quizz et un atelier interprofessionnel.



© Vlacheslav Lupatin - iStock

Que sont les troubles de l'oralité alimentaire ?

Créer du lien, communiquer

Outils et ressources

2

En fin de séance, les participants reçoivent :

- une fiche de liaison chirurgiens-dentistes / orthophonistes ;
- un guide d'entretien bucco-dentaire dès 3 ans ;
- des plaquettes et affiches sur les troubles de l'oralité à destination des familles et des professionnels ;
- un questionnaire de satisfaction.

Le 15 janvier 2020, une soirée test a été réalisée. Une première formation s'est ensuite déroulée le 13 février à Lille. 60 personnes ont participé (30 chirurgiens-dentistes et 30 orthophonistes). D'autres sessions étaient prévues sur le territoire des Hauts-de-France, le 9 avril à Boulogne-sur-Mer et le 25 juin à Amiens. En raison de la crise sanitaire, elles ont été reportées.

 **Annexes n° 3 et 4 : enquête de satisfaction de la soirée du 13 février et résultats.**

b Étude sur le recours aux soins

Soucieux de connaître les motifs de non recours aux visites de contrôle, et de mettre ainsi en place des solutions adaptées, une étude sur le recours aux soins bucco-dentaires (visites de contrôle) dans la région Hauts-de-France a été mise en place, en partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S) et le laboratoire d'anthropologie de l'Université Catholique de Lille (Anthropo-lab).

Cette étude comporte deux volets :

- quantitatif (questionnaire sur 4 000 personnes) ;
- qualitatif (focus groupe et ateliers de co-design).

Fin 2020, le volet quantitatif est terminé, et l'ensemble des focus groupe a été réalisé. Nous sommes dans l'attente des synthèses finales réalisées par l'OR2S.

Le 6 février, un premier atelier de co-design s'est déroulé dans l'enceinte de Humanicité, le living lab de l'Université Catholique de Lille. 15 chirurgiens-dentistes ont participé. À l'issue, leurs réflexions ont fait émerger des types de persona pour identifier quels types de personnes se rendent dans les cabinets dentaires (les indifférents, les observants, les non-observants).

Un deuxième atelier devait avoir lieu fin avril réunissant des chirurgiens-dentistes, des assistant(e)s dentaires et des non-observants. Compte-tenu des restrictions liées à la COVID-19, cet atelier a été reporté à une date ultérieure.

c Article 51 – Projet de mise en place d'un service de régulation des urgences dentaires

Projet de mise en place d'un service de régulation indépendant du centre 15 pour la régulation et la prise en charge des urgences dentaires les dimanches et jours fériés.

En partenariat avec les Conseils Départementaux de l'Ordre, l'URPS, en tant que structure régionale, s'implique dans l'élaboration d'un projet de régulation autonome de la permanence des soins. Ce projet a fait l'objet d'une demande de financement via le dispositif Article 51¹.

L'expérimentation pourrait démarrer par le département du Nord, mais l'objectif est que ce projet soit déployé sur l'ensemble de la région.

L'expérimentation vise à démontrer l'efficience d'une régulation spécifique des urgences dentaires par une meilleure pertinence du recours aux soins et la sécurisation du dispositif de la permanence des soins ambulatoires par une meilleure connaissance des protocoles sanitaires en vigueur dans les cabinets dentaires libéraux.

L'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, et le déploiement et l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés font partie des missions, fixées par l'article R4031-2 du code de la Santé Publique, de l'URPS.

L'URPS et les CDO du Nord et de l'Oise se sont proposés comme porteurs de ce projet régional qui a à ce jour pris une dimension nationale via le ministère de la Santé, du fait de sa volonté de coordonner les différentes expérimentations portées à l'échelon national.

1. Article 51 : dispositif introduit par la loi de financement de la sécurité sociale de 2018, permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits.

Communication

a Site internet

Le site internet de l'URPS est l'interface avec ses adhérents. Il permet notamment aux praticiens de déposer ou d'y trouver des annonces professionnelles (recherche de collaboration, reprise de cabinet... etc.), de s'inscrire directement aux formations qui leurs sont proposées, de se documenter sur certaines thématiques via des dossiers documentaires complets... etc. Nous y postons régulièrement toutes les actualités qui peuvent concerner les chirurgiens-dentistes.



En quelques chiffres :

- 400 utilisateurs inscrits depuis la refonte du site fin 2018 ;
- 5 760 visites sur le site en 2020 ;
- 15 473 pages consultées en 2020.

Les pages les plus visitées concernent les annonces, les informations COVID-19 et les formations.



b Bulletin d'information

Parution début mars du bulletin n°3 qui a été envoyé dans tous les cabinets de la région de notre base de données, soit à 2 763 chirurgiens-dentistes.

c Plaquette

Une plaquette a été réalisée pour présenter l'URPS aux praticiens, notamment lors des formations.



d Page Facebook



L'URPS communique également via sa page Facebook : @URPSChirurgiensDentistesHdF

Près de 500 personnes sont abonnées et aiment la page Facebook de l'URPS.

Fréquence des publications : 1 à 3 par semaine.

Participation aux assemblées générales et commissions d'organismes extérieurs

OR2S (Observatoire Régional de la Santé et du Social)	CA : 19 mai - AG : 11 juin
CESP (Contrat d'Engagement de Service Public)	Sélection : 6 janvier Étude des dossiers : 24 novembre
Handident	CA : 21 septembre - AG : 15 juin

Projets inter-URPS

Début 2020 a marqué la signature d'une charte pour la création d'une Union des Unions.

En effet, les URPS souhaitaient rendre visible leur partenariat historique en créant une Union des URPS Hauts-de-France visant à conduire des actions synergiques pour promouvoir, soutenir et développer l'interprofessionnalité dans les Hauts-de-France dans les champs relevant de leurs domaines de compétences.

Les projets spécifiques cités ci-dessous sont réalisés dans le cadre de ce travail en interprofessionnalité. En plus des projets cités ci-dessous, notre URPS participe aux différentes commissions inter-URPS :

- plénières ;
- commissions MSDQ (Médico-Sociale et Démarche Qualité) ;
- prévention et ETP (Éducation Thérapeutique du Patient) ;
- offre de soin ;
- SICP (Systèmes d'Information et de Communication Partagées).

a Prise en charge des personnes en situation de handicap

L'URPS Chirurgiens-Dentistes poursuit son partenariat, avec l'ensemble des URPS, dans le cadre d'un projet sur la prise en charge des personnes en situation de handicap porté par l'URPS Médecins Libéraux. Dans le cadre de ce projet, les professionnels de santé sont conviés à une soirée d'échanges et de sensibilisation sur l'accès à la consultation et aux soins des personnes en situation de handicap pour faciliter l'accès à la consultation et aux soins des personnes en situation de handicap (visuel, mental, moteur, auditif, psychique...). Ces soirées sont animées par des professionnels de santé libéraux, des professionnels du CREAL et des professionnels du secteur médico-social du territoire. 5 chirurgiens-dentistes ont participé à l'ensemble des soirées réalisées en 2020.

b Université d'été francophone en santé publique

En partenariat avec l'ensemble des URPS, l'URPS Chirurgiens-Dentistes et l'URPS Médecins Libéraux ont proposé un module à l'université d'été francophone en santé publique de Besançon : « *Les professionnels de santé libéraux, acteurs de santé publique : renforcer leur adhésion et leur participation* ».

Annexe n° 5 : présentation du module.

Ce module a été retenu par le comité de sélection. Cependant, en raison de la crise sanitaire, l'université d'été qui devait avoir lieu du 28 juin au 3 juillet a été reportée en 2021.

c Addictions

Un projet commun sur la thématique des addictions est en cours de réalisation en inter-URPS, en partenariat avec la FEMAS (Fédération des structures d'exercice coordonné en Hauts-de-France) et Hauts-de-France Addictions.

Une réunion a eu lieu fin 2020, avec pour objectif de recenser tous les projets réalisés par chacune des URPS individuellement (généralement toutes en partenariat avec HDF Addictions), et voir ce qu'il est possible de mutualiser et comment réaliser une action pluriprofessionnelle.

Cette action sera ensuite présentée à l'ARS, dans le cadre de l'Union des Unions, en vue d'obtenir un financement.

2 · Il s'agit d'un dispositif mis en place par l'URPS Médecins, permettant d'aller à la rencontre des praticiens (médecins et autres professionnels de santé) sur le terrain. Les attachés d'information ne sont pas des professionnels de santé mais ils sont formés à chaque thématique selon les projets. Ils sont chargés de rencontrer les praticiens sur leur lieu d'exercice, d'aborder avec eux les différentes priorités de santé publique et de leur présenter des ressources existantes facilitant leur exercice quotidien. La vocation des attachés d'information est de permettre aux professionnels de santé de se créer des réseaux informels (avec les acteurs et ressources du territoire présentés) sur des questions relatives à la santé publique et de contribuer à leur participation aux actions de prévention.

d Violences faites aux femmes

L'URPS Chirurgiens-Dentistes est partenaire de ce projet inter-URPS, porté par l'URPS Médecins Libéraux. Il se décline en 2 phases :

- le passage d'attachés d'information² auprès de professionnels de santé, plus à même de faire du repérage (médecins généralistes, gynécologues, pédiatres) des femmes victimes de violences ;
- des soirées de sensibilisation (repérage, orientation, outils, etc.), qui seront à destination de tous les professionnels de santé libéraux.

e Violences faites aux soignants

L'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France est porteur du projet au nom de l'Union des Unions. Il s'agit d'organiser un temps de sensibilisation et d'information sur les violences faites au cabinet, à destination des professionnels de santé libéraux.

Les objectifs sont de :

- sensibiliser les professionnels de santé aux risques et aux principes de base de la gestion des patients difficiles ;
- savoir reconnaître les signes précurseurs de la violence ;
- promouvoir des formations sur des postures de sécurisation et de désamorçage ;
- faire savoir les procédures de signalement, leurs suites et leurs acteurs.

Une réunion en inter-URPS a eu lieu en octobre 2020. L'idée était d'acter l'organisation proposée : une journée d'information et de sensibilisation, proposant théâtralisation, avec la participation d'experts de la formation sur cette thématique et l'intervention du commissaire divisionnaire au ministère, les préfectures et les conseils de l'ordre, qui serait proposée dans chaque département.

Pour financer ce projet, il est prévu que l'URPS CD, au titre de l'Union des Unions, sollicite l'ARS. Notre URPS souhaiterait que cela ouvre la possibilité de la signature d'un CPOM avec l'Agence.

f Lutte contre l'antibiorésistance

L'Agence Régionale de Santé (ARS) ainsi que les URPS des Hauts-de-France, sont fortement mobilisées dans la lutte contre l'antibiorésistance. Dans ce cadre, l'URPS est partenaire d'un projet sur les territoires de Denain (59) et Abbeville (80).

En 2021, des attachés d'information se rendront dans les cabinets des praticiens de ces territoires (chirurgiens-dentistes, mais également médecins, infirmiers, pharmaciens), pour leur proposer un temps d'échange sur la thématique « antibiorésistance et COVID » et leur présenter outils et ressources utiles. L'objectif de ces visites est également d'identifier les souhaits et besoins des professionnels sur cette thématique.



Une fiche « *Essentiel* » à destination des chirurgiens-dentistes et un outil d'aide à la décision pour orienter les médecins généralistes dans leur prescription d'antibiotiques en cas de douleurs dentaires ont été rédigés cette année, afin d'illustrer les passages des attachés d'information et de délivrer des outils aux professionnels concernés.

Dans un second temps, auront lieu des soirées de sensibilisation interprofessionnelles (comment lever les résistances des patients, quels outils utiliser, quels messages communs apporter aux différentes professions... etc.). Le programme de ces soirées sera construit en réponse aux besoins soulevés lors des temps d'échanges précédemment réalisés avec les attachés d'information.

L'URPS Chirurgiens-Dentistes a également travaillé à la réponse commune de l'appel à projet « *Défi Santé* », initiative lancée par le CHU de Lille en partenariat avec Eurasanté et Euratechnologies. La proposition, portée par l'URPS Médecins des Hauts-de-France en partenariat avec d'autres URPS, porte notamment sur la mise en place d'une « ordonnance de non-prescription ». Notre URPS prévoyait ainsi :

- de participer activement à la coordination avec les acteurs libéraux ;
- d'organiser des ateliers de « co-design » avec des chirurgiens-dentistes libéraux sur les 5 départements de la région Hauts-de-France afin d'aider à la conception d'une ordonnance de non-prescription spécifique et adaptée aux besoins des chirurgiens-dentistes et de leurs patients ;
- de permettre l'accès et la diffusion, auprès des chirurgiens-dentistes libéraux, des outils en e-communication proposés dans ce projet.

Malheureusement pour le moment la proposition de projet n'a pas été retenue.

g Parcours santé des aidants

L'URPS Chirurgiens-Dentistes a participé à un groupe de réflexion autour du « parcours santé des aidants ». Trois axes ont été discutés :

- élaboration d'une grille de repérage commune aux différents professionnels de santé avec orientation vers le médecin traitant, afin de mettre en place une consultation dédiée, et ensuite une orientation vers un dispositif approprié ;
- formation des professionnels de santé ;
- j-lien ville hôpital.

Ce projet est initié par le CHU de Lille, en lien avec toutes les URPS, des universitaires et les structures de prise en charge des aidants.

h Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)

L'URPS Chirurgiens-Dentistes poursuit son partenariat avec l'ensemble des URPS dans le cadre de l'organisation des formations ETP à destination des professionnels de santé libéraux.

Un comité de pilotage a également eu lieu concernant le déploiement d'un programme ETP « aidants », à destination des équipes libérales formées à l'ETP.

i Exercice coordonné et accompagnement des CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé)

L'URPS Médecins, par le biais d'un financement ARS pour l'inter-URPS, dispose d'une équipe dédiée pour l'accompagnement à la mise en place des CPTS dans la région Hauts-de-France.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'URPS CD prend part également à cet accompagnement (participation aux réunions, relecture des lettres d'intention, etc.).

j Ostéoporose

L'URPS Chirurgiens-Dentistes a participé au comité de pilotage concernant l'organisation d'un colloque grand public / professionnels de santé, organisé avec l'ARS des Hauts-de-France, en collaboration avec l'association de patients AFLAR (Association Française de Lutte AntiRhumatismale). D'autres actions sont également en cours sur cette thématique, que notre URPS suit de loin compte tenu du rôle limité du chirurgien-dentiste, qui concerne principalement les soins (souci pour extractions dentaires, problèmes de cicatrisation) pour un patient traité par bisphosphonates, tandis que le congrès et ces actions sont davantage sur la prévention et le dépistage de l'ostéoporose.

k Relocalisation de la production des EPI

Au regard des difficultés d'approvisionnement en EPI lors de la crise sanitaire, un projet a été initié avec le MEDEF Hauts-de-France pour favoriser une filière de relocalisation de la production des équipements de protection individuelle et des produits de désinfection, dans un but d'autonomie et d'éco-responsabilité. Il a été proposé que ce projet soit porté par notre URPS, pour l'Union des Unions.

Par le biais du président du MEDEF Lille Métropole, M. Yann ORPIN, nous avons rencontré les représentants du MEDEF textile Hauts-de-France.

Nous avons accueilli deux stagiaires en école de commerce de juin à août 2020, afin de travailler avec le MEDEF, et de réaliser un état des lieux des besoins des professionnels de santé en matière d'EPI. Un questionnaire a ainsi été diffusé auprès des professionnels de santé pour faire un état des lieux des besoins en quantité, qualité et type de matériel, par an et par professionnel.

En parallèle, dans le cadre du Plan Grande Métropole COVID et de sa cellule de suivi COVID-19 mise en place par le Préfet des Hauts-de-France et la Métropole Européenne de Lille (MEL), les URPS ont été invitées à une réunion d'échanges sur des besoins en EPI, en présence également d'acteurs de la grande distribution, de la Fédération du Commerce et de la Distribution et d'Euramaterials représentant la filière textile et matériaux de la région.

Les suites sont attendues courant 2021.

Participations à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé. Lien avec l'ARS

a Rencontre avec le nouveau DG de l'ARS

Le 22 janvier, l'URPS a rencontré M. Étienne CHAMPION, Directeur Général de l'ARS, nommé en remplacement de M^{me} RICOMES. La rencontre s'est déroulée également en présence du Directeur de l'Offre de Soins M. Arnaud CORVAISIER.

Cela a été l'occasion de relater les différents projets de l'URPS en cours et à venir. Durant ses échanges, l'URPS a notamment interpellé le Directeur Général concernant les centres dentaires associatifs, leur implantation dans les zones surdotées et les signalements liés à leur activité. Il en émane une proposition de création de cellule de veille, qui comprendrait notre URPS, l'ARS, le Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes et la CPAM.

b CODAMUPS-TS

Les Comités Départementaux de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires se sont réunis pour avis consultatif cette année par voie électronique, courant janvier. Des praticiens volontaires et missionnés par l'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France (pas forcément élus) font partie de ces commissions.

c Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Il existe 6 Conseils Territoriaux de Santé (CTS), à savoir : Aisne, Hainaut, Métropole-Flandres, Oise, Pas-de-Calais et Somme. Les URPS y sont représentés par des praticiens volontaires et missionnés. Dans chaque CTS, 3 URPS ont une place de titulaire et 3 autres une place de suppléant. Les représentants de l'URPS Chirurgiens-Dentistes y sont suppléants : il y a donc un chirurgien-dentiste suppléant par CTS. Ces commissions étant gérées par l'ARS en lien direct avec les praticiens des URPS missionnés, nous n'avons pas toutes les informations concernant les dates des conseils survenus durant l'année 2020. On peut noter cependant que le CTS de l'Oise s'est réuni le 13 octobre et le CTS de la Somme, le 13 février et le 2 octobre.

d E-santé

L'URPS Chirurgiens-Dentistes est membre du CORSSIS (Comité Régional Stratégique des Systèmes d'Information de Santé) et du GIP Sant&Numérique. Les représentants de l'URPS ont ainsi participé en 2020 à l'assemblée générale et au Comité Stratégique du GIP. La réunion plénière du CORSSIS, initialement prévue en avril, a été reportée à une date ultérieure.

e Participation à la réflexion sur les soins bucco-dentaires

Dans le cadre d'une étude commanditée par l'ARS, nous avons participé fin 2020 à la réflexion autour des soins bucco-dentaires, et notamment sur la problématique suivante :

« Comment améliorer la prise en charge bucco-dentaire des personnes en situation de handicap ? »

La finalité de cette étude est de présenter des préconisations d'amélioration de la prise en charge bucco-dentaire des personnes dépendantes (EHPAD et structures prenant en charge des personnes en situation de handicap - MAS, FAM, SAMSAH, ESAT) sur la région.

Par ailleurs, nous avions également précédemment participé à la réflexion dans une étude réalisée par l'OR2S pour le Conseil Régional des Hauts-de-France, dans le cadre d'un diagnostic socio-sanitaire de la communauté d'agglomération Amiens Métropole. Cette étude a également pour objectif d'alimenter en partie une thèse : « Analyse géopolitique de l'offre de soins en Hauts-de-France au niveau des territoires de dialogue : une nouvelle approche pour accompagner les politiques publiques ? ». Cela a été l'occasion d'évoquer différentes thématiques : offre de soin, démographie médicale dans la Somme mais aussi dans l'ensemble de la région, ainsi que les actions passées ou en cours que l'URPS Chirurgiens-Dentistes a pu mettre en place dans la région.

Lien avec les universités

a Participation au jury pour les CESP (Contrats d'Engagement de Service Public)

L'URPS a renouvelé cette année sa participation au jury pour les CESP. Ces Contrats d'Engagement de Service Public ont pour objectif de fidéliser des jeunes professionnels (en médecine et odontologie) dans des lieux d'exercice fragiles où la continuité des soins est menacée. Ils permettent un financement des études en contrepartie d'une installation pendant minimum 2 ans en zone sous-dotée. Votre URPS participe chaque année au jury de sélection des dossiers qui seront retenus pour bénéficier de ce contrat.

b Présentation de l'URPS aux étudiants de T1 de la faculté dentaire de Lille

L'URPS a travaillé sur une présentation à destination des étudiants de T1, prévue au premier semestre 2020. Compte tenu de la crise sanitaire, cette présentation a été envoyée aux étudiants par mail. Elle pose la première pierre d'une collaboration avec l'université.

Participation à la gestion de la crise sanitaire

a Historique des démarches : bilan des actions menées pendant la crise COVID-19

Que s'est il passé en Région ?

Tout au long de la crise : élaboration et diffusion régulière de recommandations barrières face à une contamination aéroportée, mémo régulation, pharmaciens et médecins, mémo avant fermeture du cabinet...).

À partir du 2 mars 2020 · Première diffusion des actualités liées au Covid*.

À partir du 10 mars · Réunions téléphoniques hebdomadaires inter-URPS / ARS « Covid-19 » tous les mardis.

12 mars · Le président de l'URPS a contacté le secrétariat d'Olivier Véran et s'est entretenu avec le responsable de la gestion nationale des masques, Martial Mettendorff pour demander d'en débloquer un stock. Il a demandé de faire l'inventaire, celui-ci a été fait, mais le lendemain ce fut une fin de non recevoir et l'impossibilité de débloquer des masques pour la profession.

À partir du 19 mars
Recherche et achat d'EPI. Collaboration avec les CDO pour la distribution d'EPI pour les gardes.

21 mars
L'ARS Hauts-de-France organise la collecte des dons de masques à destination des professionnels de santé.

23 mars
Lancement de la collecte équipement solidarité auprès des chirurgiens-dentistes pour les infirmiers et les sages-femmes : 10 368 EPI (8 255 masques chirurgicaux, 163 FFP2 périmes, 165 surblouses, 1178 charlottes, 607 surchaussures).

18 mars
Envoi d'un courrier groupé avec 3 autres URPS CD au Pr Salomon, DGS. Demande de masques FFP2 et autres EPI.
Réponse le même jour.

22 mars
Envoi d'un courrier au Ministre des solidarités et de la Santé, M. Véran. Requête masques FFP2 et service de garde.
Réponse le 5 mai.

6 mars · Stade 2. 14 mars · Stade 3.

17 mars · Confinement national.

Que s'est il passé en France ?

6 mars
Passage au stade 2 du Plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale ».

14 mars
Fermeture de tous les commerces et services publics non essentiels.

16 mars
Fermeture des établissements scolaires.

17 mars
Confinement national.

16 mars
Recommandations de l'ONCD de la mise à l'abri du personnel salariés et la fermeture des cabinets dentaires de France (hors service de garde et dérogations validées par les ARS).

Loi n° 2020-290 du **23 mars**
2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 instaurant l'état d'urgence par décret dès le 24 mars 2020.

Retrouvez nos articles sur les modalités de l'état d'urgence et sur le lien entre l'état d'urgence et l'ouverture des cabinets sur notre site internet, onglet « Bibliothèque ».

*Si vous souhaitez recevoir notre alerte sanitaire, merci de nous faire part de votre adresse mail.
Cette adresse ne sera utilisée que pour la diffusion des alertes, sauf si vous acceptez de recevoir les autres informations de l'URPS.

mandations (rappel des gestes
aide à la temporisation pour
Diffusion par mail et sur notre site.

30 mars · Le Dr Balbi enjoint le président de la Région HDF et le directeur de l'ARS de soutenir la démarche pour la promulgation d'un arrêté, rétroactif au 17/03, ordonnant la fermeture des cabinets dentaires.
Courrier co-signé de 3 autres URPS CD, envoyé également à la DGS, au Ministère et au Premier Ministre.

30 mars · Réponse du directeur de l'ARS HDF, M. Étienne Champion, de limiter la pratique dentaire, assurer une permanence téléphonique, un service de garde et temporiser les urgences.

17 avril · Concertation en AG exceptionnelle : vote pour l'achat de 100 000 masques FFP2.

16 mai
Dépôt aux CDO qui ont acheté des FFP2 : CDO 80 (8000), CDO 60 (11000).

15 mai
Réception de 40 000 FFP2 de la commande.

À partir du 12 juin
Revente des FFP2 au cas par cas après information par mail pour les départements restants (62 et 02).

4 juin
Réception des 60 000 FFP2 restants.

26 juin, 3 et 9 juillet
Revente et distribution FFP2 au CDO 59.

À partir du 8 septembre
Revente au cas par cas au niveau régional après information par mail.

À partir du 4 janvier 2021
Ouverture des plages horaires vaccination en fonction des quantités disponibles (vaccins ARNm 1^{re} semaine de janvier et AstraZeneca 1^{re} semaine de février) pour les publics prioritaires (critères HAS).

9 juillet - fin d'état d'urgence. **14 octobre - État d'urgence.**

16 avril · Communiqué de presse de l'ONCD pour amorcer la ré-ouverture des cabinets dentaires le 11 mai.

11 mai ·
Réouverture des cabinets.

DGS 28 mars · Délivrance de masques FFP2 et chirurgicaux aux professionnels de santé, sauf les chirurgiens-dentistes !

DGS 20 avril · Délivrance de masques FFP2 et chirurgicaux aux professionnels de santé, sauf les chirurgiens-dentistes !

11 mai - 23 octobre · Délivrance FFP2 dans les pharmacies.

16 avril
Question parlementaire de M^{me} Sylvie Goy-Chavent, Sénatrice de l'Ain sur la situation des chirurgiens-dentistes dont l'ensemble des cabinets sont fermés.

21 Avril
L'Assemblée Nationale répond à la question sur les aides aux chirurgiens-dentistes pendant la crise Covid-19.

Article 1 de la loi n° 2020-856 du **9 juillet 2020** organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire.

Décret n° 2020-1257 du **14 octobre 2020** proclamant l'état d'urgence sanitaire à partir du 17 octobre. Actuellement prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Mise en place d'une alerte sanitaire par mail

Une liste de diffusion a été créée pour communiquer des alertes sanitaires (informations ARS, DGS... etc.). Elle est composée des 2294 chirurgiens-dentistes dont nous avons l'adresse mail, sur les 2672 chirurgiens-dentistes libéraux exerçant dans les Hauts-de-France.

Courriers

Pendant la crise, des courriers ont été adressés :

- au DGS, au Premier Ministre, au Ministre de la Santé, pour la fermeture des cabinets et la nécessité d'un arrêté en ce sens, cosigné avec 4 autres URPS Chirurgiens-Dentistes. Un courrier a été adressé également au directeur de l'ARS et au président de la Région ;
- à M. Olivier VERAN pour les FFP2 et les services de garde ;
- à M. Xavier BERTRAND, président de la Région, pour l'aide pour les professionnels de santé ;
- au Pr Jérôme SALOMON, une requête cosignée avec 4 autres URPS Chirurgiens-Dentistes sur les masques FFP2 et les autres EPI ;
- au Directeur Général de l'ARS, M. Étienne CHAMPION pour l'obtention d'une aide exceptionnelle au titre des Fonds Intervention Régional (FIR). Cette demande a abouti à une subvention au titre du FIR de 34 700€.

Conférences téléphoniques avec les CDO et le CRO

Plusieurs conférences téléphoniques ont eu lieu avec les présidents des CDO et le CRO concernant les plateformes de gardes, l'achat et les fournitures d'EPI pour l'ensemble des cabinets de garde de la région.

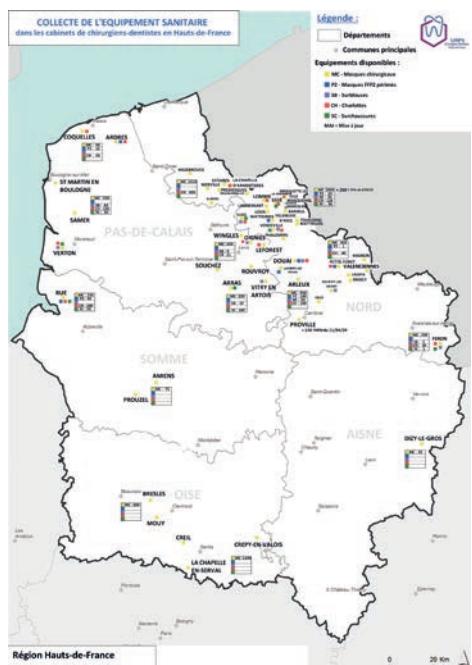
Il y a eu une très bonne coopération entre les Ordres Départementaux, l'Ordre Régional et l'URPS.

Conférences Inter-URPS et ARS

Depuis le 10 mars, une conférence téléphonique a lieu chaque semaine et réunit l'ARS et l'ensemble des URPS Hauts-de-France afin de faire le point sur la situation sanitaire et celle des professionnels de santé libéraux.

Depuis mars et jusqu'à ce jour, nous sommes donc en contact continu avec l'ARS et les autres URPS dans le cadre de conférences inter-URPS – ARS pour le suivi de l'évolution de la crise sanitaire, les EPI, la vaccination... etc.

Collecte d'EPI



Une collecte de dons d'EPI auprès des chirurgiens-dentistes à travers les Hauts-de-France a été mise en place lorsque les cabinets étaient fermés. 10 368 EPI (charlottes, masques chirurgicaux, masques FFP2 périmés, surblouses et surchaussures) ont été collectés.

Cette collecte a ensuite été distribuée aux sages-femmes et aux infirmiers.

Achat d'EPI pour le service de garde déployé dans les Hauts-de-France

De nombreux EPI ont été achetés, et l'URPS en a assuré la distribution. L'URPS CD a également sollicité les conseils départementaux, afin qu'ils puissent distribuer des masques à leurs praticiens, à l'instar du Conseil Départemental du Nord.

Décision et achat de 100 000 masques FFP2 pour aider la reprise des cabinets dentaires au sortir du confinement de mars

Suite à une décision de bureau du 16 avril, il a été voté en AG du 17 avril par voie électronique l'achat des 100 000 masques FFP2 en collaboration avec l'URPS Grand-Est, en vue du déconfinement. Une mise à disposition à prix coûtant a été jugée conforme vis-à-vis de nos statuts par le commissaire aux comptes, M. CARTENI.

Modalité et distribution des masques FFP2

Des conventions ont été signées avec les CDO 80 et 60, afin qu'ils assurent la distribution auprès de leurs praticiens.

Une redistribution a également eu lieu pour le département du Nord à la maison dentaire les 26 juin et 3 juillet.

Une nouvelle session de distribution a eu lieu courant septembre.

Relai d'informations et recommandations

Outre l'alerte sanitaire, des informations ont été régulièrement partagées sur le site de l'URPS dans les actualités mises (informations, documents à télécharger... etc.).

Ces informations ont été par la suite relayées sur la page Facebook de l'URPS, en voici quelques-unes à titre d'exemple :

- prise en charge des indemnités journalières pour les professionnels de santé libéraux exposés personnellement au Coronavirus ;
- modèle d'attestation dérogatoire pour le déplacement cabinet-domicile ;
- la foire aux questions de l'Assurance Maladie pour les professionnels de santé et le dispositif d'indemnisation des interruptions de travail des salariés et des non-salariés ;
- protocole Asepsie ;
- l'annexe 8 des Précautions additionnelles en période d'épidémie de COVID-19 de la Fédération Française d'Orthodontie : « *Une conduite à tenir pour les professionnels de santé selon leur statut vis à vis du SARS-CoV-2* » ;
- toutes les précautions à prendre pour éviter la contamination et les bonnes pratiques pour la prise en charge des urgences dentaires de l'ADF ;
- article Le Monde.fr : « *Les dentistes assurent la continuité des soins pendant le confinement* » ;
- le courrier de remerciements ARS-URPS pour le financement des EPI (suite à notre sollicitation pour une subvention exceptionnelle au titre du FIR qui nous par ailleurs été accordée) ;
- les professionnels de santé, dont chirurgiens-dentistes, peuvent venir en aide aux structures sanitaires ;
- la carte professionnelle est suffisante lors du couvre-feu ;
- les attestations sont disponibles sur le site du ministère de l'intérieur ;
- un nouveau kit de sensibilisation de l'ARS ;
- les professionnels de santé assurent le suivi et soin des patients. Importance de ne pas déprogrammer les soins ;
- mise en place des équipes mobiles COVID libérales et soutien à l'isolement des cas contacts positifs ;
- mise à jour de la foire aux questions de l'Assurance Maladie sur l'évolution des mesures dérogatoires ;
- information du Conseil National de l'Ordre sur le fait que les chirurgiens-dentistes peuvent pratiquer des tests antigéniques ;
- guide praticien pour la prise en charge téléphonique d'une demande de soins dentaires urgents en stage 3 ;
- courrier de l'Assurance Maladie concernant la facturation des chirurgiens-dentistes de garde.

En résumé

27 alertes sanitaires envoyées

31 informations communiquées sur le site

58 informations relayées sur la page Facebook

Réunion de concertation vaccination

2 réunions de concertation sur la stratégie de vaccination : 7 et le 14 décembre.



Annexes

Annexe 1 · Bilan budgétaire

UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE CHIRURGIENS DENTISTES DES HAUTS DE FRANCE

PRODUITS	PREVISIONNEL 2021			PREVISIONNEL 2020			REALISE 31/12/2020		ECART
	PRODUITS	Dont mise en œuvre Programme de Travail	Hors mise en œuvre Programme de Travail		PRODUITS		PRODUITS		PRODUITS
ACOSS (Article L. 4031-4 du code de Santé Publique)	419 000 €	419 000 €	0 €		415 000 €		427 291 €		12 291 €
DIVIDENDES SCI EURADENTAIRE	0 €	0 €	0 €		0 €		0 €		0 €
Intérêts sur Livret	472 €	0 €	472 €		4 000 €		618 €		-3 382 €
Revenus parts CMNE	990 €	0 €	990 €		961 €		773 €		-188 €
Autres Produits de Gestion courant							81 €		81 €
Concours Financiers divers : Défraiement sur Conférences							26 655 €		-2 665 €
Total des produits	444 722 €	443 260 €	1 462 €		449 281 €		455 418 €		6 137 €
CHARGES	CHARGES			Programme de Travail			CHARGES		CHARGES
Fournitures de bureau Petit Equipement	2 000 €			2 000 €	1 000 €		1 971 €		971 €
Sous Traitance Administrative (DIF PRINT)	20 000 €			0 €	20 000 €		10 360 €		-9 640 €
Loyer Local Stock Masques							1 647 €		1 647 €
Nom de Domaine OVH	160 €			160 €			168 €		68 €
Location logiciel web suivi des temps	230 €			230 €			230 €		0 €
Location Sendilube							68 €		68 €
Frais de fonctionnement SCI URPS Nord Pas de Calais	0 €						3 978 €		1 978 €
Frais de fonctionnement SCI URPS HAUTS DE France	10 000 €			10 000 €	2 000 €		6 707 €		-293 €
Frais de fonctionnement URPS Médecins Libéraux	800 €			800 €	7 000 €		2 107 €		2 107 €
Maintenance Informatique	1 000 €			1 000 €			1 210 €		-790 €
Assurance	2 500 €			2 500 €	1 500 €		1 593 €		93 €
Documentation	0 €			0 €	0 €		0 €		0 €
Formation des Praticiens	75 396 €			75 396 €	13 000 €		48 128 €		-47 639 €
Frais de Conférence	0 €			0 €	85 906 €		3 133 €		
Frais de Formation Membres et Salariés	20 000 €			20 000 €	54 000 €		441 €		-2 259 €
Etude Offre de soins	43 000 €			43 000 €			11 000 €		-43 000 €
Participation Etude Bases Assurance Maladie	6 000 €			6 000 €			0 €		0 €
Indemnisation Professionnels santé	100 000 €			100 000 €	120 000 €		94 948 €		-25 052 €
Honoraires Graphiste	2 000 €			2 000 €	2 000 €		1 100 €		-900 €
Honoraires Expert Comptable	8 880 €			8 880 €	8 880 €		9 120 €		240 €
Honoraires CAC	4 000 €			4 000 €	3 800 €		3 900 €		100 €
Honoraires Web Master	0 €			0 €	0 €		0 €		0 €
Honoraires Osmatic (Frais de téléconférence)	300 €			300 €	9 000 €		858 €		258 €
Honoraires Juridiques	9 000 €			9 000 €	8 000 €		8 831 €		831 €
Honoraires Communication et Veille Juridique	8 200 €			8 200 €	24 600 €		24 595 €		-5 €
Frais d'actes	0 €			0 €	200 €		86 €		-114 €
Frais d'Organisation des Elections	8 316 €			0 €	8 316 €		0 €		0 €
Cadeaux	0 €			0 €			18 €		18 €
Dons				0 €			20 610 €		-20 610 €
Frais de Déplacements des professionnels de santé	6 500 €			6 500 €	13 000 €		3 791 €		-9 209 €
Frais de Déplacements Divers	2 000 €			2 000 €	2 000 €		423 €		-1 577 €
Missions Réceptions	3 000 €			3 000 €	4 000 €		783 €		-3 277 €
Affranchissement - Téléphone	300 €			300 €	300 €		838 €		538 €
Frais de Visioconférence	200 €			200 €	0 €		118 €		118 €
Frais hancaires	0 €			0 €	0 €		45 €		45 €
Subvention CRO pour achats masques	0 €			0 €	0 €		5 182 €		5 182 €
Cotisations Diverses	50 €			50 €	50 €		0 €		286 €
Cotisations Formation Continue	0 €			0 €	0 €		286 €		286 €
Salaire brut Coordonniateur de projets (Charlotte MOREELS)	34 608 €			34 608 €	27 600 €		30 436 €		2 836 €
Charges patronales	16 600 €			18 205 €	12 420 €		11 712 €		-708 €
Salaire brut Assistante de Pôle Polyvalente (Sabrina PECHON)	23 280 €			23 280 €	20 400 €		21 625 €		1 225 €
Charges patronales	8 232 €			8 232 €	8 568 €		3 904 €		-4 664 €
Salaire brut secrétarie - Arrivée 06/2021	17 320 €			17 320 €	0 €		0 €		0 €
Charges sociales patronales	6 062 €			6 062 €	0 €		2 496 €		2 496 €
Salaire Stagiaire	0 €			0 €	0 €		6 408 €		140 €
Dotations aux Amortissements	6 100 €			6 100 €	6 268 €		6 €		6 €
Charges Diverses							911 €		911 €
Quote-part dans les pertes de la SCI URPS HDF							264 €		-836 €
Impôt sur les sociétés	261 €			261 €	1 100 €				
Total des charges	446 295 €			301 406 €	146 494 €		453 216 €		-107 131 €
Résultat Prévisionnel Courant		Perte	-1 573 €				Perte	-3 935 €	
Produits Exceptionnels							Excédent	109 332 €	
Charges Exceptionnelles									113 267 €
Résultat Exceptionnel									
RESULTAT PREVISIONNEL		Perte	-1 573 €				Perte	-3 935 €	
							Excédent	23 312 €	
									27 248 €

Annexe 2 · Flyer Tabac et chirurgie dentaire (exemple)

TABAC ET CHIRURGIE DENTAIRE : QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Vers un sevrage tabagique

Form'action

De l'abord du tabac à la prescription de substituts nicotiniques

Le 3 décembre 2020
De 14h00 à 17h00

Webinaire 

Les objectifs de la formation

Actualiser vos connaissances sur la thématique "Tabac"
Renforcer votre posture professionnelle en prévention du tabagisme pour favoriser les changements de comportement
Prescrire les traitements de substitution nicotinique

Inscription 

Formation proposée par  En partenariat avec  Financée par 

CONTACT

URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts de-France
11 square Dutilleul
59000 Lille
☎ 03 74 09 02 86
✉ contact@urpsc-d-hdf.fr

Inscriptions : <http://urpsc-d-hdf.fr>

Annexe 3

Questionnaire de satisfaction Troubles de l'oralité alimentaire

Questionnaire de satisfaction

Profession :

Orthophoniste Chirurgien-dentiste Autre :

1. Satisfaction générale

- Appréciation globale de la soirée

très satisfaisant satisfaisant peu satisfaisant insatisfaisant

- Points forts :
- Points à améliorer :
- Le programme de la soirée a-t-il répondu à vos attentes ?

oui partiellement non

2. Votre appréciation sur le contenu de la soirée

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Insatisfaisant
Contenu				
Ressources et outils proposés				
Activité proposée				
Timing				
Echange entre les intervenants et les participants				

Commentaires :

Selon vous, manquait-il quelque chose ?

Estimez-vous que les connaissances acquises lors de cette soirée vous seront utiles dans votre pratique professionnelle ?

oui non

Seriez-vous intéressé(e) par une formation complémentaire ?

oui non

Evaluation globale de la soirée : /10

Merci de votre retour !!

Annexe 4

Résultats questionnaire de satisfaction Troubles de l'oralité alimentaire

Soirée du 13 février, à Lille

Nombre de présents : 58
Nombre de questionnaires renseignés : - pour les chirurgiens-dentistes : 26
- pour les orthophonistes : 20

1. Satisfaction générale

Appréciation globale de la soirée

- Chirurgiens-dentistes : Très satisfaisant 58% ; satisfaisant 42%.
- Orthophonistes : Très satisfaisant 70% ; satisfaisant 30%.

Points forts :

- Binôme de présentation : 1 chirurgien-dentiste / 1 orthophoniste.
- Pluriprofessionnel et interprofessionnel : partage de connaissance, multiples regards.
- Fiche de liaison.
- Format interactif, contenu clair.

Points à améliorer :

- Poser des cas pratiques, des solutions thérapeutiques et une liste d'organismes ou de praticiens à contacter.
- Alléger le contenu des diapositives / laisser le temps pour la prise de notes

Le programme de la soirée a-t-il répondu à vos attentes ?

- Chirurgiens-dentistes : Oui 71% ; Partiellement 29%
- Orthophonistes : Oui 90% ; Partiellement 10%

2. Votre appréciation sur le contenu de la soirée

Appréciation

Dans l'ensemble, très satisfaisant et satisfaisant.

- 2% ne se sont pas prononcés sur les outils proposés.
- 17% ne se sont pas prononcés sur les activités proposées car ils n'ont pas participés à ces dernières.

Commentaires

- Remerciements.
- Documentation appréciée.
- Formation qui donne envie d'assister aux prochains rendez-vous en inter-URPS.
- Pas assez de cas et de solutions concrètes.
- Timing tardif.

Estimez-vous que les connaissances acquises lors de cette soirée vous seront utiles dans votre pratique professionnelle ?

- Chirurgiens-dentistes : Oui 100%.
- Orthophonistes : Oui 94% ; Non 6%.

Seriez-vous intéressé(e) par une formation complémentaire ?

- Chirurgiens-dentistes : Oui 68% ; Peut-être 5% ; Non 27%.
- Orthophonistes : Oui 94% ; Non 6%.

Selon vous, manquait-il quelque chose ?

- Cas cliniques plus détaillés et solution thérapeutique
- Des supports papier pour suivre le diaporama

3. Évaluation globale

Note globale (32 réponses exprimées sur 46)

- 3 personnes ont donné la note de 7/10
- 8 personnes ont donné la note de 8/10
- 10 personnes ont donné la note de 9/10 et 10/10

Annexe 5 · Présentation du module pour l'Université d'été de Besançon

Les professionnels de santé de proximité, acteurs de santé publique : renforcer leur adhésion et leur participation aux actions de promotion de la santé/prévention

Introduction/contexte :

Si de plus en plus d'actions de santé publique sollicitent l'implication des professionnels de santé de proximité, il n'est pas rare d'entendre des insatisfactions réciproques, avec des acteurs de santé publique regrettant la faible implication des professionnels de santé de proximité, quand ces derniers déplorent qu'on les implique peu en amont des actions envisagées. Or, c'est un véritable changement de paradigme que de confronter la culture du soin, la plus souvent biomédicale, avec celle de la santé publique.

Ce module se propose donc de mieux comprendre ces différentes logiques d'action (pratiques professionnelles, temporalités etc.) en faisant le pari que de cette compréhension réciproque naîsse la possibilité d'actions territorialisées aux chances de réussite augmentées, contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Objectifs pédagogiques et contenu :

- Appréhender les enjeux de l'inter-professionnalité en santé (limites et complémentarités des acteurs) pour renforcer une culture commune de promotion de la santé ;
- Mobiliser les professionnels de santé de proximité pour renforcer l'alliance thérapeutique soignant/soigné en intégrant les possibilités de participation des usagers ;
- Construire et collaborer autour d'actions probantes ;
- Améliorer l'offre et le recours aux soins via l'inter-professionnalité, notamment les exercices coordonnés ;
- Inventer une culture commune de promotion de la santé/prévention via les organisations territoriales émergentes (ESP/MSP, CPTS, PTA etc.) ; ou les nouveaux usages (télémédecine, ...) ;
- Explorer les modèles économiques permettant de développer et pérenniser les actions (individuelles ou collectives) en soins de ville.

Approche et organisation :

Grâce à une animation participative, les contenus développés privilégieront les échanges avec les participants et l'étude de cas concrets, notamment issus de retours d'expérience de terrain.

Des échanges de pratiques, des débats et exposés d'experts seront également au cœur de ce module.

Public (20 à 25 participants) :

Tous les acteurs impliqués ou qui souhaitent engager des travaux, développer l'inter-professionnalité ou renforcer leurs liens avec les professionnels de santé de proximité.

Responsables du module :

- Vincent Couvreur, médecin généraliste, URPS Médecins Hauts-de-France
- Caroline De Pauw, sociologue, URPS Médecins Hauts-de-France, chercheuse associée au CLERSE (Lille)
- Marie Biserte, URPS Chirurgiens-dentistes Hauts-de-France
- Charlotte Moreels, URPS Chirurgiens-dentistes Hauts-de-France

En lien avec l'Union des URPS des Hauts-de-France



11, square Dutilleul - 59000 LILLE
03 74 09 02 83 · urpscd-hdf.fr ·